



Commune de
51140 MONTIGNY-sur-VESLE

AVIS

Depuis l'interdiction d'utiliser des produits chimiques pour le désherbage, vous avez remarqué qu'il est très difficile pour notre employé communal de nettoyer tous les trottoirs de notre village.

Je tiens à vous préciser que par soucis d'économie nous n'avons plus qu'un seul employé communal et que le travail ne manque pas.

Dans ces conditions, je vous demanderai, en vertu des bonnes pratiques, de nettoyer les trottoirs longeant votre propriété.

Je vous remercie d'avance pour votre implication.

Le Maire,